

Fiches d'hôtels : Neuchâtel dans son bon droit



Tous les hôteliers du canton de Neuchâtel doivent transmettre des fiches de données sur leurs clients à la police.

La pratique est vieille comme le monde, mais elle a été rendue obligatoire à la suite des accords de Schengen: les hôteliers doivent fournir chaque soir des indications personnelles sur leurs clients à leur police cantonale respective. Cette mesure permet à la police de retrouver d'éventuelles personnes recherchées.

Selon les révélations de la *NZZ am Sonntag*, ces données seraient systématiquement comparées aux systèmes de recherche suisse et européen dans douze cantons, dont celui de Neuchâtel.

Neuchâtel blanchi

Contacté, le préposé à la protection des données pour le canton de Neuchâtel, Christian Flückiger, précise que la Police neuchâteloise ne procède pas à des vérifications systématiques, mais consulte de temps en temps le registre de recherche, par exemple lorsqu'elle est à la poursuite d'une personne précise.

<https://www.rtn.ch/rtn/Actualites/Regionale/20130701-Fiches-d-hotels-Neuchatel-dans-son-bon-droit.html>